



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/1012
7 décembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DE VÉRIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM III)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 21 de la résolution 1008 (1995) du Conseil de sécurité, en date du 7 août 1995, dans laquelle le Conseil a approuvé l'intention que j'avais exprimée de lui soumettre un rapport d'ensemble sur UNAVEM III tous les deux mois. J'y rends compte des principaux faits nouveaux qui se sont produits depuis la publication du dernier en date de mes rapports, daté du 4 octobre 1995 (S/1995/842).

II. ASPECTS POLITIQUES

2. Le Président José Eduardo dos Santos et M. Jonas Savimbi, Président de l'Uniao Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), se sont rencontrés à Franceville (Gabon) le 10 août et à Bruxelles le 25 septembre 1995. Il avait été espéré que ces rencontres favoriseraient l'instauration d'un climat de confiance mutuelle entre le Gouvernement et l'UNITA et que des contacts accrus entre les représentants des deux parties s'ensuivraient. Un attentat commis le 14 octobre à la résidence du chef d'état-major de l'UNITA, le général Arlindo Chenda Pena "Ben-Ben", à Luanda, au cours duquel l'un des gardes du corps du général a été blessé par balles, a cependant eu des suites fâcheuses. L'UNITA y a vu une tentative d'assassinat dirigée contre son chef d'état-major, qui est parti pour Bailundo peu de temps après. Les pourparlers militaires entre le Gouvernement et l'UNITA concernant l'intégration globale des forces de l'UNITA aux Forças Armadas Angolanas (FAA) et l'achèvement de la mise en place de l'armée conjointe ont été suspendus, de même que plusieurs autres activités. Un contretemps regrettable en est résulté pour le processus de paix, jusqu'à ce que le général "Ben-Ben" rentre à Luanda le 13 novembre.

3. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, s'est entretenu avec le Président dos Santos et avec M. Savimbi à plusieurs reprises, afin d'essayer de les convaincre de reprendre les discussions sur les questions militaires et autres questions en suspens. Dans l'intervalle, les représentants de plusieurs États Membres, dont M. George Moose, Secrétaire d'État adjoint des États-Unis aux affaires africaines, qui s'est entretenu aussi bien avec le Président dos Santos qu'avec M. Savimbi en novembre, ont exhorté les parties à remettre la mise en oeuvre du Protocole de

Lusaka¹ sur les rails. Je me suis moi-même entretenu avec le Président lors de la célébration du cinquantenaire de l'ONU, et ai insisté auprès de lui sur la nécessité d'accélérer le processus de paix. J'ai également insisté sur le fait que les progrès qui seraient accomplis dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka influeraient sur la mesure dans laquelle la communauté internationale serait disposée à continuer d'apporter son appui à l'Angola.

4. Le 9 novembre, de hauts fonctionnaires du Gouvernement se sont rendus à Bailundo. À l'issue de cette visite, le 13 novembre, le général "Ben-Ben" est rentré à Luanda et le Gouvernement et l'UNITA ont publié un communiqué conjoint (S/1995/991, annexe) dans lequel ils ont réaffirmé leur attachement au Protocole de Lusaka et leur volonté de coopérer au processus de paix. Le 20 novembre, l'entrée des premières troupes de l'UNITA dans les zones de cantonnement décrites au paragraphe 18 ci-après s'est ensuivie.

5. La Commission mixte, principal organe chargé d'assurer la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, a continué de se réunir régulièrement sous la présidence de mon Représentant spécial. Au cours d'une séance extraordinaire tenue le 16 octobre 1995, les porte-parole du Conseil permanent des évêques catholiques d'Angola se sont déclarés vivement préoccupés par certains faits nouveaux qui avaient entravé le processus de paix. La question du rapatriement des mercenaires a également été soulevée à la Commission mixte, et chacune des deux parties a présenté sa position. La Commission a décidé de demeurer saisie de la question et mon Représentant spécial continue d'exhorter le Gouvernement et l'UNITA à faire preuve de bonne volonté dans la recherche d'un terrain d'entente en la matière.

6. En dépit des efforts de la Commission mixte et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), il n'a pas été accompli de progrès nouveaux en ce qui concerne la libération des prisonniers. Mon Représentant spécial a instamment demandé à l'UNITA, qui n'a jusqu'à présent libéré que 20 prisonniers, contre 210 pour le Gouvernement, de s'occuper plus activement de cette question humanitaire importante. La réciprocité n'est pas en jeu, le Protocole de Lusaka stipulant que les prisonniers doivent être libérés, et non pas échangés.

7. La question du peu d'empressement à mettre en place une station de radio indépendante d'UNAVEM III a été abordée à plusieurs reprises avec le Gouvernement angolais. Bien que davantage de temps d'antenne à la radio et à la télévision nationales ait été offert à la Mission, le Gouvernement n'a pas encore pris les mesures voulues en ce qui concerne la station de radio de l'ONU, et la situation demeure pratiquement inchangée par rapport à celle que je signalais dans mon dernier rapport au Conseil.

III. ASPECTS MILITAIRES

A. Déploiement et effectifs d'UNAVEM III

8. Le déploiement intégral de l'élément militaire d'UNAVEM III est pratiquement achevé. Au 30 novembre 1995, la Mission comptait 6 184 hommes,

¹ S/1994/1441, annexe.

tous grades confondus, y compris 331 observateurs militaires déployés dans plus de 60 positions réparties sur tout le territoire de l'Angola (voir annexe 1). Cinq positions supplémentaires seront établies lorsque le soutien logistique voulu pourra être assuré.

9. Cinq des six bataillons d'infanterie prévus (Brésil, Inde, Roumanie, Uruguay et Zimbabwe), de même que de nombreuses unités d'appui, ont été déployés dans cinq des six zones d'opérations en Angola. La présence des troupes a déjà eu pour effet d'améliorer la situation militaire d'ensemble dans le pays, ce en dépit de retards préoccupants du processus de cantonnement. Restent à arriver les unités d'infanterie argentine et zambienne (300 hommes chacune) et namibienne (200 hommes), le reste de la compagnie logistique portugaise et une compagnie de pontonniers récemment offerte par l'Ukraine. Toutes ces unités seront en Angola dans les quelques semaines à venir. Il a cependant été décidé d'annuler l'incorporation d'une petite unité navale dont les services ne sont plus jugés essentiels.

10. Le déploiement de troupes des Nations Unies dans l'est du pays a été ralenti du fait des routes minées et des ponts endommagés (voir par. 42 ci-après), ainsi que de la difficulté d'approvisionner les positions d'UNAVEM III par voie aérienne en raison des contraintes financières actuelles. Il a été décidé d'accorder la priorité au déploiement de petites unités dans les zones de cantonnement des forces de l'UNITA.

B. Respect du cessez-le-feu

11. La situation militaire demeure calme dans la plupart des régions. Soixante-dix-sept violations du cessez-le-feu ont été signalées en octobre et 71 en novembre. Les tentatives qu'UNAVEM III a faites pour vérifier les faits ont souvent été entravées par le dépôt tardif des plaintes, l'incomplétude des éléments d'information recueillis, l'inaccessibilité des lieux et le peu d'empressement des parties angolaises à coopérer. Depuis le 1er octobre 1995, la Mission a enquêté sur 201 violations alléguées, dont 31 ont été confirmées et attribuées aux FAA, et 38 à l'UNITA, 96 plaintes demeurent à l'examen, et il n'a pu être enquêté, pour diverses raisons, sur le restant des incidents signalés.

12. UNAVEM III continue de suivre la situation militaire et de désamorcer les incidents isolés, consistant pour la plupart en accrochages, en embuscades et en déprédations. Dans bien des régions, les troupes du Gouvernement et celles de l'UNITA demeurent très proches les unes des autres, et leur patrouillage résolu compromet les chances de succès des tentatives visant à instaurer le climat de confiance nécessaire au cantonnement. Les tensions ont été les plus aiguës dans les provinces de Uige, Cabinda, Luanda Norte et Luanda Sul, où il a été procédé à d'amples mouvements de troupes. Certains indices avaient donné à penser que le Gouvernement se disposait à lancer des opérations militaires contre le banditisme et la pose illégale de mines dans les Lundas, mais il ressort d'éléments d'information plus récents que ces opérations potentiellement déstabilisatrices ont été différées, sinon annulées.

13. Cela étant, j'ai le regret de devoir rapporter qu'une campagne de propagande a été lancée contre UNAVEM III dans les provinces de Uige et Benguela, avec l'appui, semble-t-il, ou pour le moins la connivence, de chacune

/...

des deux parties. Des manifestations hostiles ont été organisées à l'état-major régional d'UNAVEM III à Uige et, à l'occasion d'une émission de la radio contrôlée par le Gouvernement, la population de la province a été incitée à "se préparer à la guerre" contre la Mission. Lors d'incidents distincts, le 24 et le 25 octobre, des convois d'UNAVEM III et du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire ont été bloqués et harcelés par l'UNITA. Mon Représentant spécial a protesté avec force contre ces agissements auprès des parties, au niveau le plus élevé notamment, qui ont l'une et l'autre donné l'assurance que de tels incidents ne se répéteraient pas. La multiplication des actes de banditisme fait également peser une lourde menace sur le processus de paix ainsi que sur la sécurité du personnel de l'ONU et d'autres organisations internationales en Angola. L'attaque que des éléments non identifiés ont lancée le 11 novembre contre la position de l'équipe d'UNAVEM III à Cabinda, au cours de laquelle un observateur de la police civile des Nations Unies a été grièvement blessé, montre elle aussi qu'il importe que les deux parties tiennent l'engagement qu'elles ont pris d'assurer au mieux la sécurité de tout le personnel d'UNAVEM III.

C. Mise en place des forces armées nationales et questions connexes

14. Les négociations sur l'achèvement de la mise en place des FAA ont repris le 17 novembre 1995, après le retour à Luanda de la délégation militaire de l'UNITA dirigée par le général "Ben-Ben". C'est là une question cruciale. À moins qu'un accord équitable et réaliste n'intervienne à bref délai, nombre des éléments du processus de paix, y compris le cantonnement, seront compromis. Parallèlement, le Gouvernement se doit de prendre les dispositions voulues en vue de la mise en oeuvre de cet élément central du Protocole de Lusaka qui, de même que les programmes de démobilisation et de réinsertion, exigera un apport considérable de ressources financières et autres. C'est au Gouvernement qu'incombe au premier chef la responsabilité de la mise en place de l'armée conjointe, mais une assistance bilatérale pourrait aider à assurer le succès de ce projet ambitieux. Mon Représentant spécial a demandé aux États Membres d'apporter des contributions à cet effet.

15. Il a été demandé à plusieurs reprises au Gouvernement et à l'UNITA de donner à l'ONU des précisions concernant l'importance et l'emplacement de leurs forces et armements. Les données fournies devront être vérifiées lorsque les troupes commenceront de gagner les zones de cantonnement, de casernement ou de regroupement, conformément au Protocole de Lusaka. Bien que l'une et l'autre des parties aient récemment apporté certains éléments d'information à UNAVEM III, il s'en faut de beaucoup qu'elles aient fourni toutes les données requises. L'UNITA n'a en outre pas encore coimplanté ses bureaux de liaison avec les états-majors régionaux d'UNAVEM III, mesure déjà trop longtemps différée, dont le Gouvernement pourrait cependant faciliter la mise en oeuvre en assurant logement, sécurité et autres facilités au personnel concerné de l'UNITA.

D. Processus de cantonnement

16. La reconnaissance de 15 zones de cantonnement pour les troupes de l'UNITA s'est achevée il y a quelque temps et tous les emplacements, sauf un, ont été approuvés par les parties. En dépit d'énormes difficultés logistiques,

/...

l'aménagement de certaines de ces zones a progressé. Deux sont entièrement prêtes dans la région du centre, à Vila Nova et à Londiumbali, et l'infrastructure de base a été mise en place à Negage et à Quibaxe dans la région du nord. Un processus par étapes a donc été adopté à cet égard, conformément à un accord conclu auparavant entre le Gouvernement et l'UNITA. L'aménagement de six autres zones de cantonnement a commencé. Toutefois, contrairement à ce qui avait été convenu antérieurement avec l'UNITA, la plupart des travaux ont été réalisés jusqu'à présent par UNAVEM III, en particulier par sa composante militaire.

17. Tous les préparatifs du processus de cantonnement sont effectués en coopération étroite avec le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire de l'ONU, y compris la mise en place des stocks de vivres et de fournitures médicales, l'installation de matériel informatique pour enregistrer les combattants et leurs armes et le déploiement du personnel des Nations Unies et du personnel d'appui des organisations non gouvernementales (ONG). Les tâches importantes consisteront notamment à alimenter en eau et autres produits essentiels les familles qui accompagneront les soldats de l'UNITA dans les zones de cantonnement, à fournir des troussees sanitaires et à préparer les programmes de réinsertion. Des contributions volontaires sont sollicitées pour ces activités. La communauté des donateurs a déjà répondu généreusement aux appels de mon Représentant spécial, mais il reste à trouver d'urgence une assistance supplémentaire.

18. Le 20 novembre, date du premier anniversaire de la signature du Protocole de Lusaka, le cantonnement des forces de l'UNITA a finalement démarré à Vila Nova (province de Huambo) en présence de mon Représentant spécial et des délégations de la Commission mixte. Pour des raisons à la fois politiques et logistiques, ce processus a déjà près d'un an de retard et avance très lentement; au 1er décembre 1995, seules 363 personnes s'étaient présentées pour être cantonnées à Vila Nova et le Gouvernement s'est plaint qu'il s'agissait d'"enfants-soldats" équipés d'armes inutilisables. Cette situation rappelle fâcheusement ce à quoi s'étaient livrées les deux parties en 1991-1992 lors de l'application des accords de Bicesse. Après avoir rendu leurs armes, les anciens combattants sont enregistrés sur ordinateur et reçoivent des cartes d'identité et des troussees sanitaires. Un système de distribution hebdomadaire de vivres a été mis en place. Bien qu'il ait été convenu que 150 soldats en moyenne seraient cantonnés chaque jour à Vila Nova, ce chiffre est encore loin d'être atteint. Le Gouvernement a finalement fourni à UNAVEM III des renseignements sur les emplacements où les forces des FAA se replieront dans les provinces de Huambo et d'Uige. Conformément au Protocole de Lusaka, ce processus devrait être exécuté dans des délais déterminés et être entièrement vérifié par l'ONU.

E. Déminage

19. La présence d'un grand nombre de mines non explosées continue d'entraver lourdement toutes les opérations des Nations Unies en Angola. En conséquence, il est indispensable qu'UNAVEM III, le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire, les ONG internationales, le Gouvernement et l'UNITA continuent de déployer des efforts coordonnés, et certains progrès ont été enregistrés à cet égard.

/...

20. Grâce à l'aide de plusieurs ONG, UNAVEM III a poursuivi ses activités de déminage dans les zones de cantonnement, le long des routes d'accès et autour des ponts qui doivent être reconstruits. Les opérations de déminage qui incombent conjointement au Gouvernement et à l'UNITA ont encore une ampleur limitée, essentiellement en raison de la méfiance qui continue de régner entre les deux parties. Toutefois, les activités entreprises en commun dans la province de Cuando Cubango ont déjà permis d'ouvrir plusieurs routes importantes. Avec un certain retard, le Gouvernement a autorisé une entreprise sud-africaine, sous contrat avec l'ONU, à commencer ses activités de déminage. L'Allemagne fournit les services de plusieurs experts pour aider à contrôler la qualité de ces travaux, tandis que les États-Unis commenceront en décembre à fournir du matériel de pontage. Cette opération est absolument indispensable non seulement pour les activités d'UNAVEM III, mais aussi pour la remise en état future des routes en Angola.

21. Dans les provinces de Benguela, Huambo, Malange et Lunda Norte, plusieurs accidents causés par des explosions de mines se sont produits récemment sur des routes qui étaient déjà utilisées depuis plusieurs mois. Il n'est pas impossible que de nouvelles mines aient été posées dans certaines zones, mais dans bien des cas il n'a pas été procédé à un déminage systématique avant l'ouverture des routes d'accès. La Commission mixte a donc engagé vivement le Gouvernement à procéder une deuxième fois à des opérations de déminage sur certaines de ces routes.

22. Entre-temps, l'école de déminage créée au Bureau central d'action antimines du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire est maintenant prête à commencer à former un premier groupe de 112 Angolais. Cette formation sera assurée par des experts militaires fournis par UNAVEM III et des donateurs. Le Bureau central d'action antimines coopère également avec l'Institut national angolais pour l'enlèvement des engins explosifs en vue de former en commun quelque 250 démineurs locaux recrutés parmi les anciens soldats angolais. L'Institut a organisé un cours de sensibilisation au danger des mines à l'intention des ONG nationales et a formé jusqu'ici 100 personnes; pour leur part, les ONG internationales spécialisées dans le déminage ont réalisé des programmes analogues dans plusieurs des zones les plus gravement touchées.

IV. ASPECTS RELATIFS À LA POLICE ET AUX DROITS DE L'HOMME

23. Au 30 novembre 1995, les observateurs de police civile d'UNAVEM III étaient au nombre de 253, l'effectif autorisé étant de 260 personnes. Quatre nouvelles antennes de police civile sont devenues opérationnelles, ce qui porte le total à 33. La police civile a continué à se concentrer principalement sur la vérification et le contrôle des activités de la police nationale angolaise, le cantonnement de la police d'intervention rapide, les arrangements spéciaux pour la sécurité des dirigeants angolais et les autres tâches prescrites dans le Protocole de Lusaka. Elle collabore aussi étroitement avec les membres du groupe des droits de l'homme, qui a été récemment créé, pour surveiller la situation des droits de l'homme et mener les enquêtes voulues sur les violations commises à cet égard.

24. Durant la période considérée, la priorité a été accordée au cantonnement de la police d'intervention rapide, en tant qu'importante mesure de confiance et de

/...

sécurité, en particulier durant l'étape initiale du cantonnement des troupes de l'UNITA. Après de nombreuses réunions avec le commandant de la police d'intervention rapide, la Mission a finalement eu accès aux casernes de la police à Luanda et, par la suite, à Huambo et Uige. Dans certaines zones, les casernes désignées sont dans un état si lamentable que le Gouvernement se doit de prendre d'urgence des mesures en vue de les réparer. Les autorités de la police nationale angolaise ont récemment fourni à l'UNAVEM III des renseignements sur le nombre de policiers qui doivent être cantonnés dans 10 emplacements ainsi que sur leurs armements. Des données plus détaillées restent toutefois nécessaires pour que les activités de vérification puissent commencer effectivement. Il est également important de mettre au point et d'exécuter les plans concernant le désarmement des civils angolais et UNAVEM III s'est employée avec le Gouvernement à établir un programme à cet effet au niveau national.

25. Le dispositif de sécurité à l'intention des dirigeants de l'UNITA constitue une question particulièrement sensible, surtout à la suite de l'incident qui s'est produit dans la résidence du général Ben-Ben (voir par. 2 ci-dessus). Il est important que les deux parties élaborent sans plus tarder un plan efficace concernant la sécurité des dirigeants de l'UNITA, car il s'agit là d'un élément indispensable de la réconciliation nationale. Conformément au Protocole de Lusaka, le Gouvernement est déjà convenu d'accepter 212 membres du personnel de sécurité de l'UNITA, qui seront formés et déployés en tant que membres du groupe spécial de la police nationale angolaise chargé de protéger les dirigeants politiques nationaux et le corps diplomatique.

26. La situation des droits de l'homme continue d'être particulièrement préoccupante, étant donné en particulier les exactions commises contre la population civile par les militaires et les policiers des deux parties. Les actes de harcèlement, les pillages, les enlèvements, les extorsions de fonds aux points de contrôle et autres activités criminelles sont généralisés, bien que les deux parties ne cessent de proclamer qu'elles ont à coeur de faire cesser les violations des droits de l'homme.

27. À la demande des parties, UNAVEM III à l'intention de lancer un programme au niveau national afin de diffuser des informations essentielles sur les droits de l'homme. En particulier, mon Représentant spécial a prévu une série d'ateliers et de séminaires de formation à l'intention des fonctionnaires angolais, tant dans la capitale que dans les régions. Le premier de ces séminaires, qui a eu lieu le 23 novembre à Luanda, a été consacré au rôle du Protocole de Lusaka en ce qui concerne la protection des droits de l'homme et au plan d'action qu'UNAVEM III réalisera dans ce domaine jusqu'en février 1997. En même temps, le groupe des droits de l'homme d'UNAVEM III a élaboré un programme d'orientation à l'intention du personnel militaire et policier de la Mission en vue de faciliter les activités de surveillance. D'autres observateurs des droits de l'homme seront également déployés dans les régions et il faut espérer que cette mesure permettra d'obtenir l'appui des fonctionnaires des administrations locales et de l'UNITA en vue de mieux veiller au respect des droits de l'homme.

V. ASPECTS HUMANITAIRES

28. Le retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays dans leur zone d'origine s'est poursuivi de façon aussi bien spontanée qu'organisée. À la mi-octobre, le Programme alimentaire mondial (PAM) avait transféré quelque 700 personnes de Benguela à Huambo dans le cadre d'un effort conjoint entrepris par les autorités gouvernementales, les organismes des Nations Unies et les ONG. En ce qui concerne la réinstallation planifiée de la population déplacée qui réside actuellement dans la zone de Jamba (province de Cuando Cubango), le Gouvernement a déjà tenu des réunions avec les donateurs et les organismes concernés et analysé, conjointement avec l'UNITA, diverses solutions possibles.

29. Jusqu'à présent les opérations de retour ne concernent que moins de 10 % de la population déplacée, qui est estimée à 1,2 million de personnes. Elles devraient encore se ralentir durant les cinq prochains mois, en raison des difficultés de transport en saison des pluies et du fait que la population n'aura pas pu regagner sa zone d'origine à temps pour la campagne agricole actuelle. Par conséquent, il faudra fournir, durant toute l'année 1996, une assistance humanitaire soutenue à environ 1,1 million de personnes déplacées. La lenteur des retours peut être également attribuée à la situation politique et aux conditions de sécurité. Bien que les parties se soient engagées à les supprimer entièrement, des points de contrôle routier continuent d'exister dans de nombreuses parties du pays et les actes de harcèlement contre le personnel des organismes des Nations Unies et des ONG s'y sont récemment multipliés.

30. Il n'en reste pas moins que l'acheminement de l'aide humanitaire par voie terrestre s'est encore amélioré. Plusieurs routes principales reliant la côte aux grandes villes de l'arrière-pays sont maintenant ouvertes, de même que certaines routes secondaires dans l'intérieur. UNAVEM III ayant achevé au début d'octobre la réparation des ponts et des routes, les convois humanitaires peuvent maintenant aller de Lobito à Huambo. L'ouverture de ces axes et, ultérieurement, d'autres voies d'accès facilitera le programme d'assistance destiné aux zones de cantonnement de l'UNITA dans les provinces de Huambo et de Bié, ainsi que les diverses activités humanitaires dans les régions montagneuses du centre.

31. Dans le secteur de l'agriculture, les provinces ont reçu 8 500 tonnes de semences, dont plus de 80 % ont déjà été distribués conjointement par le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et les ONG. À condition que les pluies soient suffisantes, la sécurité alimentaire de l'intérieur du pays devrait normalement s'améliorer après la récolte de mai 1996 et réduire d'autant l'aide humanitaire nécessaire dans ce domaine.

32. J'ai le regret de devoir signaler la perte d'un avion affrété par le PAM, qui a disparu en vol le 21 octobre alors qu'il se rendait de Luanda à Johannesburg avec cinq personnes à bord. Les restes de l'appareil n'ont été retrouvés que le 30 octobre dans la province de Cuando Cubango et il n'y a aucun survivant. Une enquête est en cours, mais il semble que l'accident ait été causé par le mauvais temps.

/...

VI. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

33. À la suite de la table ronde des donateurs qui s'est tenue avec succès à Bruxelles les 25 et 26 septembre 1995, le Gouvernement angolais et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont demandé aux donateurs de fournir des informations financières détaillées au sujet des contributions annoncées. Le Gouvernement et le PNUD ont également commencé à mettre en place des mécanismes pour assurer la coordination générale du programme de relèvement des communautés ainsi que la transparence de la gestion financière. Le Gouvernement devrait créer une structure de coordination à l'échelon central qui serait présidée par le Premier Ministre et le Ministre de la planification et comprendrait des représentants des principaux ministères, de la communauté des donateurs et du PNUD. De même, des comités de coordination seront institués au niveau des provinces et tous les participants actifs à l'échelon local y seront représentés.

34. Étant donné le manque de personnel national suffisamment formé, ces mécanismes de coordination et de contrôle auront besoin d'une assistance technique. Le Ministère de la planification et le PNUD sont donc convenus d'établir des groupes d'appui technique au sein du Ministère et des directions provinciales. Ces groupes aideront les administrations locales à coordonner l'aide et à formuler et contrôler les projets, assureront l'accès aux mécanismes de financement et veilleront à ce que les donateurs reçoivent les informations voulues, y compris des rapports financiers. Le premier groupe technique sera créé dans la province de Huambo.

35. Entre-temps, des programmes sont actuellement conçus en fonction des domaines d'intérêt des divers donateurs, sur une base géographique ou sectorielle. Le PNUD et les organismes des Nations Unies seront prêts à fournir aux donateurs une assistance technique afin d'évaluer leurs programmes spécifiques. Le Gouvernement, en collaboration avec le PNUD, le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire et l'Organisation internationale du Travail, prépare également des programmes en vue d'appuyer la réinsertion sociale des soldats démobilisés. Ces programmes, qui seront administrés par l'Institut pour la réinsertion des anciens soldats et le Ministère de l'assistance sociale, permettront de fournir des conseils et des services d'orientation, une formation professionnelle et commerciale, des crédits à très petite échelle et de l'outillage, ainsi que des subventions pour des projets à impact rapide.

36. Un crédit de relèvement d'urgence est en cours de constitution sous les auspices de la Banque mondiale. Il servira surtout à fournir un appui au titre d'une liste déterminée d'articles d'importation, ainsi qu'à remettre en état l'infrastructure matérielle des principaux centres provinciaux et urbains, à l'exclusion de Luanda, qui ont été endommagés durant le conflit. La Banque mondiale s'emploie à constituer séparément un crédit important pour rétablir les systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau de Luanda. En outre, une mission du Fonds monétaire international (FMI) doit examiner le programme de contrôle du personnel convenu et l'appui PNUD/FMI, assuré par des fonds suédois, pour la gestion financière. Elle examinera également des plans visant à lutter contre une nouvelle poussée d'hyperinflation, ainsi que les coûts entraînés par

/...

le processus de paix, y compris l'incorporation de tous les soldats de l'UNITA dans les FAA.

37. Afin de renforcer le rôle des institutions de Bretton Woods dans le relèvement de l'économie angolaise et la consolidation de la paix, des réunions se sont tenues à Washington et à New York entre mes représentants et ceux de la Banque mondiale et du FMI. Des réunions analogues ont été également organisées à Luanda entre UNAVEM III et les représentants de la Banque mondiale et du PNUD afin de renforcer la coopération et la coordination.

VII. OBSERVATIONS

38. Il est encourageant de noter que les Angolais ont pu célébrer le premier anniversaire du Protocole de Lusaka dans un pays en paix. Le processus politique, bloqué depuis un mois, a maintenant redémarré et je trouve particulièrement encourageants les efforts faits par le Gouvernement et par l'UNITA pour reprendre les négociations sur les questions militaires encore non réglées. Dans le communiqué commun publié par le Gouvernement et par l'UNITA le 13 novembre dans la déclaration faite par le Président dos Santos à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance du pays, les deux parties ont réaffirmé leur volonté d'appliquer les accords conclus l'année dernière à Lusaka.

39. Il est arrivé pendant la période considérée que l'on soit amené à douter de cette volonté, les deux parties manquant plusieurs fois à leurs engagements. Il est de la plus haute importance que le commencement du cantonnement des forces de l'UNITA marque le début d'une phase nouvelle dans le règlement du problème en Angola. Pour être couronné de succès, le cantonnement doit être une opération ininterrompue, pleinement vérifiable et de durée limitée. Il ne serait guère réaliste – et il serait même dangereux – de maintenir des militaires très longtemps dans des zones de cantonnement. Les phases suivantes – démobilisation et intégration – devront donc elles aussi être menées à bien rapidement.

40. Je tiens à remercier la communauté internationale de la persévérance avec laquelle elle a aidé les parties angolaises à faire progresser le processus de paix, ainsi que de l'assistance généreuse qu'elle a offerte aux programmes nationaux de relèvement et de reconstruction nationale. Le Gouvernement angolais doit contribuer à divers programmes relatifs à l'application du Protocole de Lusaka, en particulier ceux qui concernent le casernement de ses propres forces et celui de la police d'intervention rapide, ainsi que le processus d'intégration des forces armées, mais une assistance internationale supplémentaire sera nécessaire pour le cantonnement des forces, la démobilisation des anciens combattants, le déminage, la réfection des routes et autres tâches essentielles. Mon Représentant spécial et des membres du Secrétariat ont déjà pris des contacts à cette fin.

41. S'il est satisfaisant de noter que le processus de casernement a enfin démarré, plusieurs tâches importantes, qui auraient dû être réglées au tout début du processus de paix – libération des prisonniers, échange d'informations militaires détaillées et règlement de la question des mercenaires – ne font que commencer. Il est inacceptable par ailleurs que, toute une année après la signature du protocole de Lusaka, on continue de déplorer des violations du cessez-le-feu et des préparatifs militaires, y compris la pose de mines. De

/...

même, il y a encore des violations des droits de l'homme et des restrictions à la libre circulation des personnes. Cette situation regrettable est aggravée encore par une campagne de propagande lancée récemment contre l'ONU et par des menaces lancées contre la sécurité du personnel international en Angola.

42. Les deux parties doivent également manifester plus nettement leur intention d'honorer leur engagement de rouvrir les routes, en particulier le long des principaux itinéraires d'approvisionnement ouest-est. Actuellement, les services logistiques d'UNAVEM III sont obligés le plus souvent de transporter par hélicoptère ou par avion le personnel et le matériel, ce qui grève le budget de la Mission. Dans ces conditions, il sera extrêmement difficile d'envoyer d'autres forces des Nations Unies dans l'est du pays et de les y approvisionner. Le fait que les routes d'accès tardent à être rouvertes continuera aussi à compromettre la construction et l'approvisionnement des zones de cantonnement. Il se peut par conséquent qu'UNAVEM III doive revoir ses plans opérationnels ou demander l'autorisation d'accroître sensiblement ses dépenses en matière de soutien aérien.

43. L'ONU poursuit sa tâche à l'appui des efforts que font les Angolais et leurs dirigeants pour mettre en place les structures d'une paix durable dans le pays. Le déploiement d'UNAVEM III est presque terminé et l'installation des zones de cantonnement est bien avancé. On a donc beaucoup progressé depuis la signature du Protocole de Lusaka, il y a un an. Toutefois, un optimisme excessif n'est pas de mise. Dans bien des cas en effet, les éléments qui avaient fait obstacle à l'application des premiers accords de paix sont encore très présents – méfiance, poursuite des activités militaires, attermolements concernant l'application des opérations de cantonnement et activités connexes, obstruction à la liberté de mouvement et au rétablissement de l'administration publique, manque de respect à l'égard du personnel des Nations Unies et du personnel international. Le Gouvernement et l'UNITA doivent faire la preuve, par des actions concrètes, qu'ils sont effectivement attachés au rétablissement de la paix et qu'ils sont prêts à corriger ces facteurs négatifs. Je leur demande instamment de ce faire.

Annexe

Personnel militaire et membres de la police civile
(au 30 novembre 1995)

Pays	Observateurs militaires	Membres de la police civile	Officiers d'état-major	Troupes	Total
Algérie	8	—	—	—	8
Argentine	—	—	—	—	—
Bangladesh	10	16	21	200	247
Brésil	30 ^a	17	39	1 039	1 125
Bulgarie	9	15	—	—	24
Congo	8	—	—	—	8
Égypte	10	15	—	—	25
Fédération de Russie	10	—	—	152	162
Fidji	—	10	—	—	10
France	8	—	8	—	16
Guinée-Bissau	20	3	—	—	23
Hongrie	10	8	—	—	18
Inde	19	13	49	1 014	1 095
Italie	—	—	4	—	4
Jordanie	20	20	—	—	40
Kenya	10	—	—	—	10
Malaisie	20	20	—	—	40
Mali	10	15	—	—	25
Maroc	—	1	—	—	1
Nigéria	20	20	—	—	40
Norvège	4	—	—	—	4
Nouvelle-Zélande	5	—	8	—	13
Pakistan	5	—	5	—	10
Pays-Bas	15	8	8	—	31
Pologne	7	—	—	—	7
Portugal	8	11	20	206	245
République de Corée	—	—	—	198	198
République-Unie de Tanzanie	—	5	—	—	5
Roumanie	—	—	26	865	892
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	—	—	3	—	3
Sénégal	10	—	—	—	10
Slovaquie	5	—	—	—	5
Suède	19	10	—	—	29
Uruguay	10	9	37	800	856
Zambie	10	15	1	50	76
Zimbabwe	22	22	37	798	879
Total	331	253	266	5 323	6 184

^a Y compris 11 membres du personnel médical.